

Dans le cadre du déploiement de la démarche RSE de SEMAE et afin de limiter les impressions, nous vous incitons à nous indiquer l'adresse mail à laquelle nous pourrions vous les envoyer à : section.potageres@semae.fr

Base légale du traitement : intérêt légitime poursuivi par SEMAE. Finalités spécifiques : (i) répondre à des enquêtes de SEMAE concernant la collecte de données nécessaires à la connaissance de la production, de la commercialisation et des flux de semences, du poids économique de la filière, (ii) recevoir des informations en lien avec l'activité de l'entité de la part de SEMAE (iii) mise à jour du système d'information de SEMAE. Les informations recueillies dans ce cadre sont enregistrées dans un fichier informatisé de SEMAE ; les données collectées sont le nom du déclarant, son email et son entité de rattachement. Les personnes peuvent exercer leurs droits en contactant : delegue_protection_donnees@semae.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits concernant vos données ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Note de conjoncture

Indicateurs

Semences de potagères fines

Juillet 2025

SEMAE
Direction de l'Animation de la filière
Section Plantes Potagères et florales
44 rue du Louvre
75001 PARIS
section.potageres@semae.fr
01.42.33.89.53



semae

Toutes les semences pour demain

Evolution des surfaces en multiplication des semences de potagères fines sur 5 ans (en ha)

Espèces	Réc 2020	Réc 2021	Réc 2022	Réc 2023	Réc 2024
Oignon	1 868	1 582	1 887	2 304	2 625
<i>dont population</i>	467	363	571	452	490
<i>hybride</i>	1 400	1 219	1 316	1 852	2 135
Carotte	1 222	1 491	1 580	1 549	1 877
<i>dont population</i>	879	1 206	1 188	1 091	1440
<i>hybride</i>	343	284	392	458	437
Betterave potagère	717	932	1 071	886	901
<i>dont population</i>	417	520	570	429	363
<i>hybride</i>	300	411	501	457	538
Persil	589	567	671	408	778
Mâche	554	540	502	416	302
Chicorée	425	400	304	255	352
Coriandre	2 598	2 671	1 815	1 659	2 139
Total Potagères fines	9 971	10 187	9 880	9 159	10 954

Source SEMAE

Les surfaces en potagères fines sont à la hausse en 2024, avec près de +20% en 1 an, et atteignent le niveau le plus haut de ces 5 dernières années (+10% depuis 2020).

L'oignon, avec 2 652 ha, a augmenté de 14% en 1 an, et de 40% en 5 ans, tirés par les hybrides (+52% en 5 ans).

La carotte a progressé de 20% en un an, notamment grâce aux variétés populations, et de +54% en 5 ans.

La coriandre, deuxième espèce multipliée en surface en 2024 (2 139 ha), voit une belle progression cette année (+29%) après 2 années consécutives de baisse. Elle diminue cependant de 18% en 5 ans.

Le persil est l'espèce qui a la plus belle progression annuelle, avec +90%, et +32% en 5 ans.

La betterave potagère reste stable. On observe cependant une bascule vers l'hybride.

La mâche, quant à elle, poursuit sa décroissance.

Evolution des charges directes des semences de potagères fines sur les 2 dernières années

	Réc. 2023	Réc. 2024
Carotte population (ITK réf. 2021)	3 020 €/ha	2 929 €/ha
Carotte hybride (ITK réf. 2021)	5 292 €/ha	5 268 €/ha
Oignon de printemps hybride ou population (1) (ITK réf. 2022)	5 981 €/ha	5 991 €/ha
Oignon d'automne hybride ou population (1) (ITK réf. 2022)	6 736 €/ha	6 769 €/ha
Betterave population (ITK réf. 2022)	4 048 €/ha	3 847 €/ha
Betterave hybride (ITK réf. 2022)	4 622 €/ha	4 438 €/ha
Mâche (ITK réf. 2021)	3 182 €/ha	3 161 €/ha
Persil (ITK réf. 2016)	2 024 €/ha	1 952 €/ha
Coriandre (ITK réf. 2016)	1 174 €/ha	1 149 €/ha
Epinaud hybride (ITK réf. 2016)	2 495 €/ha	2 416 €/ha

(1) Hypothèse bulbes gratuits et récolte mécanique

Source FNAMS

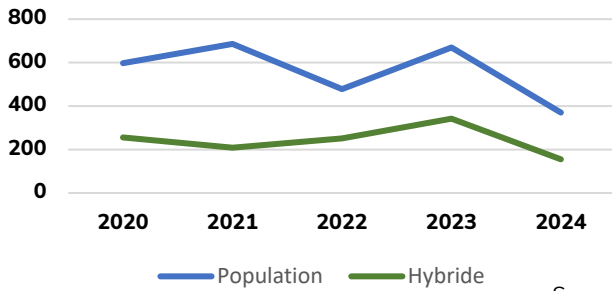
L'évolution des charges directes des semences de potagères fines est calculée chaque année par la FNAMS sur la base de l'évolution des différentes charges et de leur poids dans les coûts de production.

Les charges directes intègrent les coûts de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures...) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). Attention, ces charges ne prennent pas compte des charges de structure de l'exploitation (fermage, MSA...). Les charges directes ont été révisées (sauf quelques espèces) par la FNAMS en 2021 et 2022 pour tenir compte des changements de pratiques.

Pour la période 2023-2024, les charges directes diminuent pour 12 espèces sur 20, après 2 ans d'augmentation. Cela est principalement dû à la baisse des prix des intrants, et notamment des engrais et amendements (l'IPAMPA correspondant diminue de -32% pour la campagne 2023/2024). Les espèces qui ont des besoins élevés en main d'œuvre voient, au contraire, leurs charges totales légèrement augmenter (c'est le cas pour les oignons par exemple).

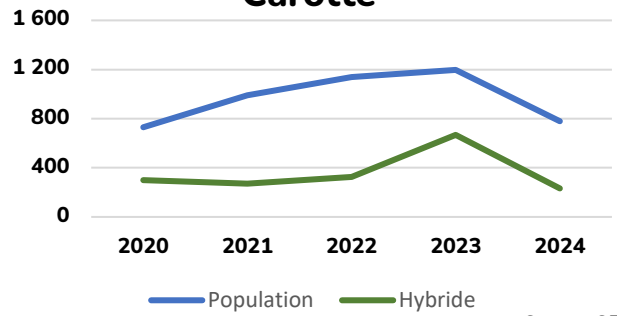
Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans (en kg / ha)

Oignon



Source SEMAE

Carotte



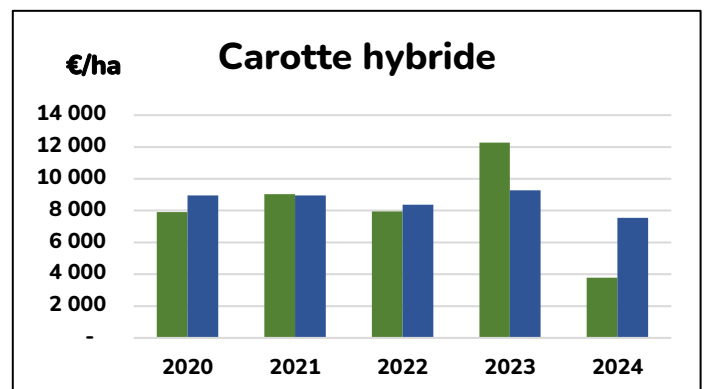
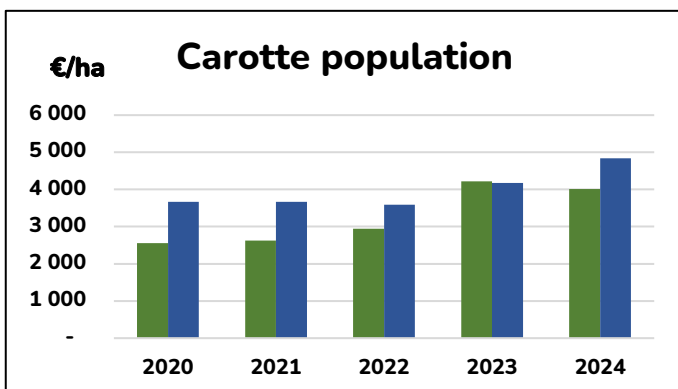
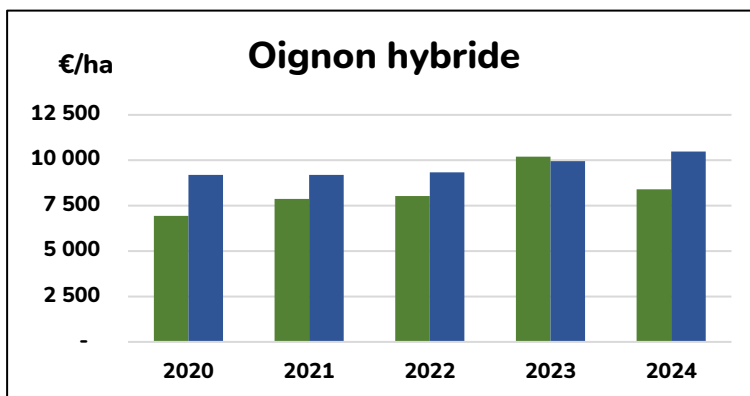
Source SEMAE

Le rendement moyen de **l'oignon hybride** a baissé depuis 2019, malgré une légère augmentation en 2022 et 2023, avec 155 kg/ha en 2024. Le rendement olympique* est de 238 kg/ha. Pour les **oignons populations**, le rendement moyen a aussi chuté à 370 kg/ha. Le rendement olympique est de 582 kg/ha.

Pour **la carotte**, si les rendements diminuent aussi beaucoup entre 2023 et 2024, l'écart des rendements moyens entre les variétés populations et les hybrides se maintient. Pour les carottes population, le rendement moyen est de 779 kg/ha. Il est de 232 kg/ha pour les variétés hybrides, au plus bas depuis 2017. La moyenne olympique est autour de 299 kg/ha pour les variétés hybrides et de 953 kg/ha pour les variétés population.

*Le rendement olympique résulte de la moyenne des rendements réalisés pour cinq années successives sans prendre en compte la valeur maximale et minimale.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



■ CA moyen réalisé (€/ha) ■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS

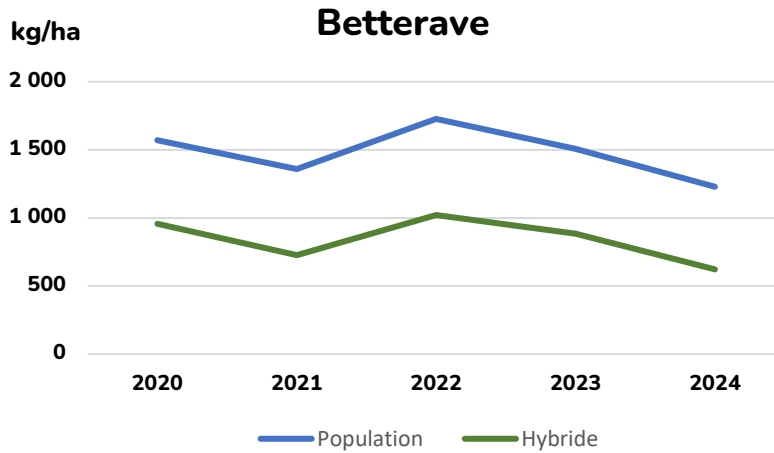
Le chiffre d'affaires (CA) réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfections éventuelles et le forfait éventuel.

Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, hors forfait.

Pour la récolte 2024, le CA moyen réalisé des **oignons hybrides** et des **carottes** est inférieur au CA contractualisé, en raison principalement de la baisse de rendement pour les 2 espèces. En **carotte hybride**, la différence est très marquée, le rendement de 2024 ayant fortement chuté par rapport à 2023.

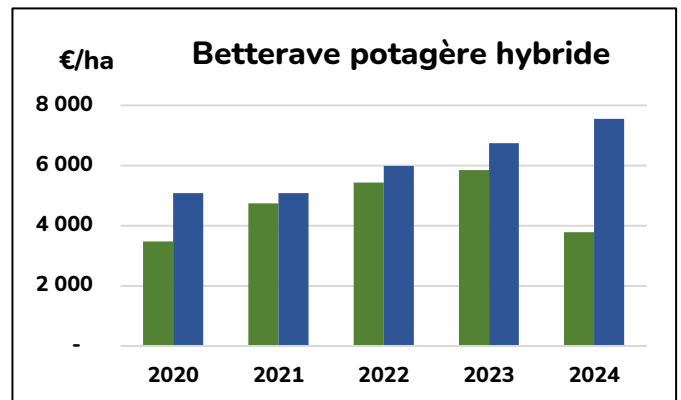
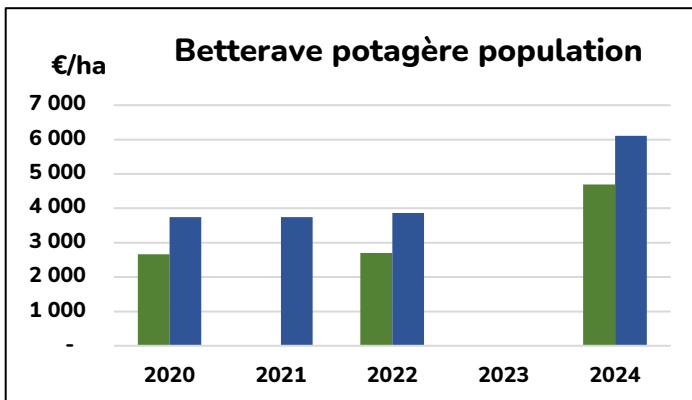
Pour la troisième année consécutive, les données ne sont pas disponibles en **oignon population**.

Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans



Le rendement de la **betterave potagère** continue à diminuer malgré un sursaut en 2022. Le rendement moyen des **betteraves population** est de 1 229 kg/ha et 884 kg/ha pour les **betteraves hybrides**. Le rendement olympique de la betterave population est de 1 479 kg/ha et celui de la **betterave hybride** est de 856 kg/ha.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



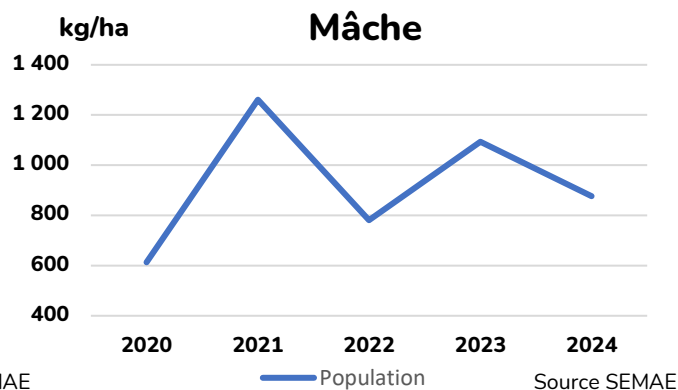
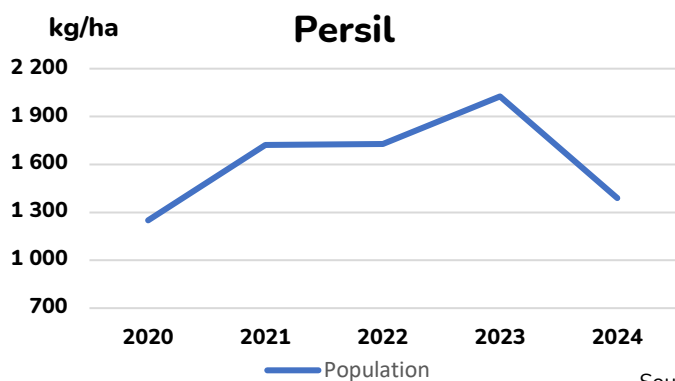
■ CA moyen réalisé (€/ha) ■ CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS

Cette année encore, les CA réalisés en **betterave population et hybride** sont inférieurs aux CA contractualisés. La différence est particulièrement importante en hybride, avec de mauvais rendements en 2024.

Vu le manque de données pour le radis, hybride et population, et la baisse nette de ses surfaces, plus aucune statistique n'est présentée pour cette espèce.

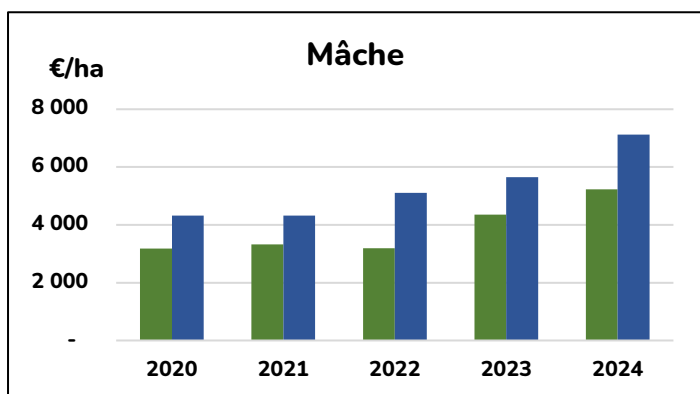
Evolution des rendements en potagères fines sur 5 ans



Le rendement du **persil**, qui augmentait ces dernières années, a chuté lui aussi en 2024, avec une moyenne de 1 389 kg/ha, et un rendement olympique de 1 591 kg/ha.

Le rendement moyen de **la mâche** est fluctuant. Il est cette année de 877 kg/ha, avec un rendement moyen de 1 003 kg/ha.

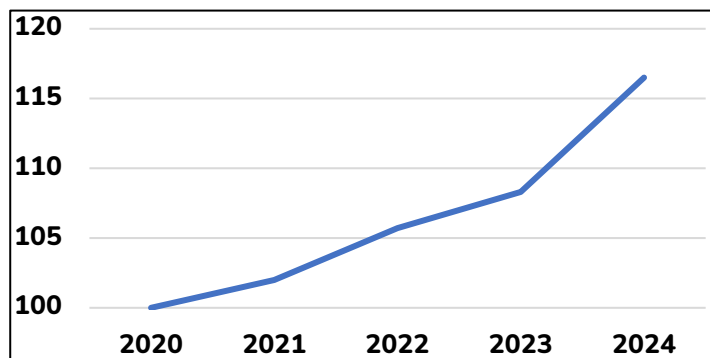
Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés



Le chiffre d'affaires moyen réalisé **en mâche** est en augmentation, mais il continue d'être inférieur au chiffre d'affaires contractualisé.

Les données ne sont pas disponibles **pour le persil**.

Indice annuel des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA) pour les semences potagères, florales et textiles



Cet indicateur annuel de l'évolution du prix moyen des semences potagères, florales et textiles est calculé sous forme d'indice dont la base 100 est en 2020. Même s'il englobe plusieurs espèces, c'est l'indicateur le plus pertinent pour décrire l'évolution des prix d'achat des semences potagères par les agriculteurs qui les utilisent.

En 2024, les chiffres d'affaires moyens réalisés sont tous inférieurs aux CA contractualisés, en raison principalement des chutes globales des rendements pour toutes les espèces. La baisse du coût des intrants soulage en partie l'augmentation des charges de production de la campagne passée, même si elle ne profite pas à toutes les espèces également (notamment pas à celles plus demandeuses en main d'œuvre qu'en intrants).

L'année 2023/2024 a en effet été catastrophique de manière générale pour toutes les cultures en raison de la forte pluviométrie, d'une pression maladie et fongique importante, ainsi que des déficits de chaleur et de lumière.

Missions de SEMAE concernant l'établissement d'indicateurs

Dans le cadre de ses missions et conformément au règlement modifié (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 et aux articles L631-24 paragraphe III et L632-2-1 du Code rural et de la pêche maritime, SEMAE, en tant qu'organisation interprofessionnelle reconnue, élabore et publie des indicateurs qui visent à améliorer la connaissance et la transparence des marchés dans les relations contractuelles en production/multiplication de semences et plants. Les indicateurs visent à réduire l'asymétrie d'information entre les opérateurs dans un contexte marqué par la volatilité des prix.

Le Code rural et de la pêche maritime (EGalim) prévoit que *“le contrat devra faire référence à au moins un indicateur relatif aux coûts pertinents de production en agriculture et à l'évolution de ces coûts, et à au moins un indicateur relatif aux prix des produits agricoles constatés sur le ou les marchés sur lesquels opère l'acheteur et à l'évolution de ces prix. Il pourra également faire référence à un ou plusieurs indicateurs relatifs aux quantités, à la composition, à la qualité, à l'origine et à la traçabilité des produits ou au respect d'un cahier des charges”*.

Les indicateurs de tendance sont construits à partir de données anonymisées et agrégées, et ne sauraient en aucun cas être interprétés comme des instructions ou des recommandations de prix. Les opérateurs restent entièrement libres de déterminer leurs prix en fonction de leurs propres coûts et de leur situation individuelle sur le marché.

En application du Code rural et de la pêche maritime (EGalim), c'est l'Agriculteur qui propose à l'Etablissement de conclure un contrat de production de semences en précisant notamment la superficie qu'il peut allouer à la multiplication/production, les outils de production disponibles (irrigation, stockage, machines agricoles), les modalités de récolte (éventuellement de séchage, de stockage) et de sa mise à disposition ainsi que la rémunération souhaitée ou les modalités de fixation de la rémunération en s'appuyant notamment sur les indicateurs mis à disposition par SEMAE.

En ce qui concerne les informations contractuelles à inclure dans les conditions particulières au Contrat, elles doivent être discutées entre les Parties au moment de la mise en place des productions, lors de la remise des semences-mères (ou plants) au plus tard avant les semis ou les plantations.

Informations sur cette note

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Plantes Potagères et florales de SEMAE.

Les données de rendement et les données économiques sont établies à partir d'une enquête réalisée par SEMAE qui ne garantit pas l'exhaustivité des réponses.



semae

Toutes les semences pour demain